

NOTRE TERRITOIRE D'INTERVENTION



MERCI À TOUS NOS PARTENAIRES
POUR LEUR SOUTIEN



NOUS RENCONTRER



UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE

Baptiste, Laurence, Julie et Richard sont à votre disposition pour vous aider dans **vos** projet d'entreprise.



PERMANENCES

Des permanences sont organisées tous les **premiers mercredis** de chaque mois à Dieulefit et tous les **troisièmes jeudis** de chaque mois à Cléon d'Andran.

Téléphone : 04 75 92 59 09



NOTRE PROJET, AIDER LE VÔTRE



NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

FRANK DEGRÉMONT communication - 06 07 48 69 25

PRÊT À TAUX 0% - PLUS DE 600 ENTREPRISES FINANCÉES

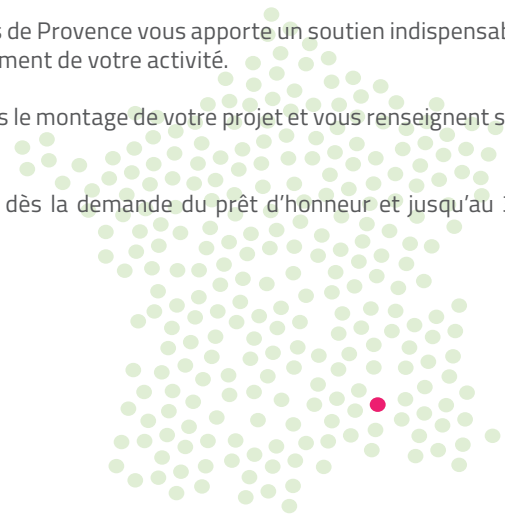
QUI SOMMES-NOUS ?

Présente sur le territoire depuis 2002, **Initiative Portes de Provence** est une association loi 1901 qui contribue au développement économique local : chefs d'entreprises, banquiers, experts comptables, cadres d'entreprises, juristes, assureurs, chambres consulaires, élus locaux s'engagent bénévolement à vos côtés.

Grâce à ses partenaires, Initiative Portes de Provence vous apporte un soutien indispensable au moment du démarrage ou du développement de votre activité.

Nos professionnels vous conseillent dans le montage de votre projet et vous renseignent sur les aides existantes sur le territoire.

Vous bénéficiez d'un accompagnement dès la demande du prêt d'honneur et jusqu'à 3 ans après le démarrage de votre activité.



LE PRÊT D'HONNEUR

Le prêt d'honneur a pour vocation d'augmenter votre apport personnel pour :

- consolider vos fonds propres et favoriser l'obtention d'un prêt bancaire complémentaire
- une meilleure maîtrise de votre projet

DE 1 500€* À
15 000€

0%

REMBOURSEMENT
SUR 2 À 5 ANS

SANS INTÉRÊT - SANS GARANTIE - SANS CAUTION

*Plan de financement minimum 6 000€

COMMENT FAIRE ? CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

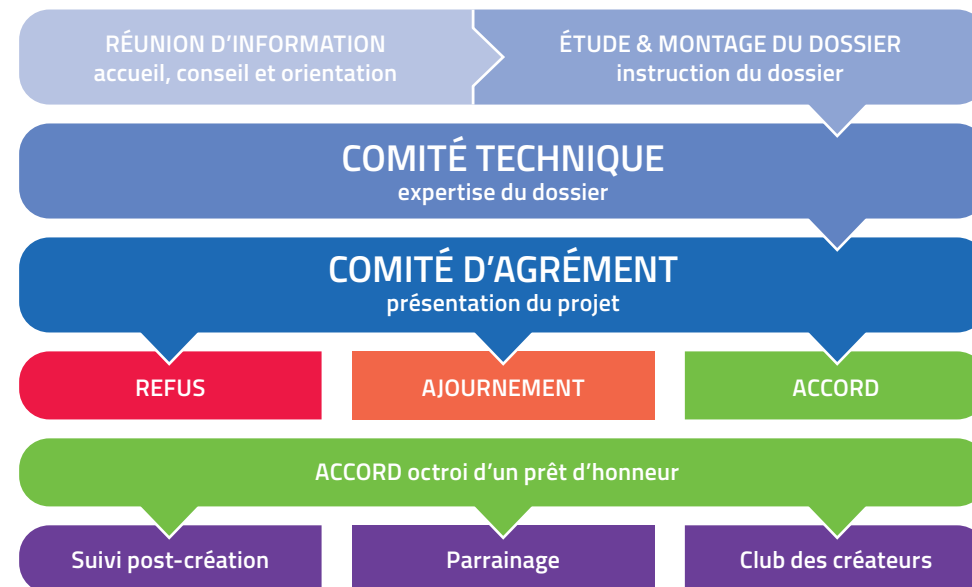
Public concerné

Tous publics (demandeurs d'emploi, inactifs, minimas sociaux, salariés...)

- Ne pas être interdit bancaire
- Ne pas être interdit de créer ou gérer une entreprise
- Futurs dirigeants au sein de l'entreprise

Projets éligibles

- Création ou reprise d'une entreprise sur le territoire d'intervention de l'association : Montélimar Agglo et Communauté de Communes de Dieulefit Bourdeaux.
- Développement d'une entreprise installée depuis 1 an sur le territoire d'intervention de l'association.
- Toutes les activités licites sont éligibles au prêt d'honneur à l'exception des activités d'intermédiations immobilières ou financières ou d'acquisitions de biens immobiliers.
- Les projets agricoles sont également éligibles au prêt d'honneur.
- Toutes les formes juridiques sont éligibles au prêt d'honneur, y compris, les holdings de rachat, à l'exception spécifique des associations, des sociétés civiles autres que professionnelles, des GIE, des groupements d'employeurs.



LE PARRAINAGE



Un chef d'entreprise expérimenté pourra être votre parrain les 3 premières années d'activité de votre entreprise ou intervenir de manière ponctuelle sur une problématique que vous rencontrez.

- Il vous fera partager son savoir-faire et son expérience.
- Il vous apportera des conseils adaptés à votre environnement économique.

DONNEZ À VOTRE PROJET D'ENTREPRISE 9 CHANCES SUR 10 DE RÉUSSIR



LE CLUB DES CRÉATEURS



Le club est une entité qui existe depuis 2002. Constitué de tous les créateurs qui ont été accompagnés par Initiative Portes de Provence, il a pour but de soutenir ses membres par l'échange et par des actions ponctuelles ou continues.

Le club se réunit régulièrement autour de petits déjeuners « clubs café », lors d'afterwork ou de soirées « club soirées ». Le but est de rompre l'isolement des jeunes chefs d'entreprise et de tisser des liens avec le tissu économique local.

